



CONSULAT GENERAL DE FRANCE
A WASHINGTON

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES DE
SECONDE PERIODE (CCB2) DE LA CIRCONSCRIPTION DE WASHINGTON
LE JEUDI 1er NOVEMBRE 2018 à 11H
DANS LES LOCAUX DE L'AMBASSADE DE FRANCE A WASHINGTON**

Le Conseil consulaire des Bourses scolaires de Washington s'est réuni le 1er novembre 2018 à 11h en présence:

Du Président du Conseil consulaire :

- M. Michel CHARBONNIER, Consul général de France

Des Conseillers élus :

- M. Olivier PITON, vice-Président du Conseil consulaire, conseiller AFE
- Mme Annie BOUTIN-KING, Conseillère AFE
- M. Frédéric BADEY, Conseiller consulaire
- Mme Monique CURIONI, Conseillère consulaire

Des membres désignés :

- M. Bruno ELDIN, Attaché de coopération éducative
- Mme Catherine LEVY SILVEIRA, Provisseure de Rochambeau – The French International School
- Mme Cathy KOTCHICK, Directrice de l'EFIP
- Mme Myriam BOURMAUD, Enseignante en charge des bourses scolaires à l'EFIP
- Mme Christiane CICCONE, Présidente de l'ADFE Washington
- M. Alexandre CURNOL, Président de l'UFE Washington
- Mme Jocelyne HARRINGTON, représentante de l'Association des enseignants de Rochambeau
- Mme Florence BHAT, Présidente de l'Association des parents d'élèves de Rochambeau

Des membres consultants :

- Mme Cécile WALCK, Consule adjointe, Cheffe de Chancellerie
- Mme Aissata BANGOURA, en charge de la facturation et du recouvrement à Rochambeau

Un secrétaire des travaux :

- M. Simon CICOLELLA, chargé des Bourses scolaires au Consulat général de France à Washington

Etait excusée :

- Mme Catherine KOSMAN, ex-Directrice de l'Ecole Française Internationale de Philadelphie (EFIP)

A été remis à chaque participant un dossier contenant :

- Un ordre du jour
- La fiche RESILO
- Le courriel formel démarqué rendant compte des débats de la 1^{ère} Commission nationale (CNB1)
- La note diplomatique démarquée fixant le cadre des travaux des CCB2
- Deux listes, une pour chaque établissement, concernant l'ensemble des dossiers examinés en CCB2 (demandes tardives, révisions techniques...) avec mention de leur confidentialité et du devoir de les restituer au terme des travaux.

En outre, des exemplaires des instructions, le guide du participant à la commission locale et des fiches SCO-ETAB étaient tenus à la disposition des participants.

1 – Ouverture de la séance et point de contexte

Après avoir salué les membres présents, le Président a présenté l'ordre du jour des travaux de la séance. A cette occasion, il a tenu à rappeler à l'ensemble des participants le principe de confidentialité qui régit les débats du Conseil Consulaire en leur demandant de s'engager à ne pas révéler l'avis exprimé par les différents membres sur les dossiers présents et à ne divulguer aucun élément relatif aux situations des familles étudiées.

Avant de céder la parole à M. CICOLELLA, le Président a fait un bref rappel des conclusions de la première Commission nationale (CNB1) pour la campagne 2018/19. Il a ainsi précisé que l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) :

- a souhaité remercier le CCB1 sur la conduite de ses travaux et pour la transmission des dossiers dans les délais impartis ;
- a validé après avis de la Commission nationale l'ensemble des propositions formulées par le CCB1, pour rappel 96 demandes présentées (83 renouvellements + 13 premières demandes), représentant 49 familles ayant donné droit à 66 attributions et 30 rejets.
- a fait remarquer qu'elle avait couvert le léger dépassement de l'enveloppe limitative résultant des modifications apportées (corrections apportées aux tarifs des deux établissements et validation de l'enfant Musa HAMEEDI n°916 après transcription de son acte de naissance et dialogue de gestion).

M. CICOLELLA a ensuite présenté succinctement le cadre réglementaire (cadrage des travaux) et les données budgétaires concernant le CCB2.

2 – Etude des dossiers de demande de bourses

Lors du CCB2 un total de **16 dossiers/familles**, représentant **27 dossiers/enfants**, a été soumis à l'étude du Conseil consulaire :

11 dossiers/familles, représentant 18 dossiers/enfants, concernant des élèves scolarisés à Rochambeau

4 demandes tardives émanant de familles arrivées dans la circonscription consulaire à l'été, **3 enfants non scolarisés** à la rentrée scolaire 2018/19 (à noter que la famille n°959 ne s'est pas manifestée auprès de l'établissement pour justifier le motif de la non scolarisation de son enfant), **11 ajustements techniques** n'ayant pas eu d'incidence sur la quotité de bourses scolaires attribuée par le CNB1.

5 dossiers/familles, représentant 9 dossiers/enfants, concernant des élèves scolarisés à l'EFIP

2 demandes tardives émanant d'une famille arrivée dans la circonscription consulaire à l'été et d'une famille résidant dans la circonscription consulaire au moment de la CCB1, **3 enfants non scolarisés** à la rentrée scolaire 2018/19 ayant eu une incidence sur la quotité de bourses scolaires pour une famille dont un enfant reste scolarisé

(0% au lieu de 16% attribuée par le CNB1/dossier N°930), **3 ajustements techniques** ayant eu une incidence sur la quotité de bourses scolaires (88% au lieu de 92% attribuée par le CNB1/dossier N°744). A noter que pour cette famille composée de 3 enfants boursiers.

2 dossiers/enfants ont dû être rappelés en CCB2 pour l'occasion

Après instruction, le CCB2 a formulé les propositions suivantes :

- **15 attributions**
- **12 rejets**

Ces propositions respectent pleinement le cadre budgétaire fixé par l'A.E.F.E après le dialogue de gestion et permettent de dégager un reliquat de crédits de **818,11 euros (soit 962,48 dollars)**.

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

M. PITON souhaite souligner la baisse constante du nombre des attributions de bourses depuis plusieurs années. Ce constat affecte, selon lui, particulièrement les familles de classe moyenne qui ne peuvent plus scolariser leurs enfants dans un établissement français soit en raison de revenus juste au-dessus du barème ou d'une quotité de bourse jugée insuffisante.

Mme WALCK précise que l'écart entre les frais de scolarité réels et les tarifs plafonnés est une raison supplémentaire au choix des familles de ne pas scolariser leur enfant. Si le nombre de familles aidées diminue, le budget alloué est lui constant.

Le Consul général fait remarquer que les établissements apportent également une aide financière à certaines familles pour le paiement des frais de scolarité.

Mme CURIONI regrette que les frais de scolarité au Lycée Rochambeau soient aussi élevés.

Mme LEVY répond que l'augmentation annuelle des frais de scolarité est rendue nécessaire en raison de l'augmentation du coût de la vie et des charges de l'établissement (salaires des enseignants, coûts à venir des travaux d'agrandissement de l'établissement...). Elle confirme le versement aux familles qui en font la demande d'aides au paiement des frais de scolarité à travers la fondation du Lycée Rochambeau dont une part importante du budget est consacrée à cet effet.

M. ELDIN fait lui aussi le constat d'une diminution de la présence des élèves français dans les établissements français à l'étranger. La volonté exprimée récemment par le Président de la République vise justement à inverser cette tendance.

M. BADEY considère que le barème ne tient pas assez compte dans les charges obligatoires du coût élevé de la couverture maladie pour les familles aux Etats-Unis. Il précise que depuis le vote de la loi dite « Obamacare » en 2010, chaque employé doit obligatoirement souscrire un contrat d'assurance santé sous peine de payer des pénalités.

Enfin, l'ensemble des participants a souhaité exprimer son inquiétude vis à vis des projets de dématérialisation des démarches administratives et souligner l'importance de maintenir les moyens budgétaires du Consulat afin de lui permettre de continuer d'assurer ses missions auprès de nos compatriotes notamment à travers l'organisation de tournées consulaires dans la circonscription.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a clos les débats à 12h15.